Opération poules régionales 2020



Opération Poules Régionales 2020





Informations au : 0 800 775 537

ou par mail :

prevention@siaved.fr

Opération réservée aux personnes n'ayant pas encore bénéficié de l'offre

Vous habitez sur le territoire de La Porte du Hainaut ?









ZÉRO DÉCHET

Poule

COUCOU DES FLANDRES



Poule de

BOURBOURG









Le SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets, propose à 500 foyers volontaires de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut d'adopter 2 poules de races locales pour réduire leurs déchets.

Le SIAVED et le Centre Régional des Ressources Génétiques s'associent pour mettre en valeur les poules de nos régions. Notre région possède en effet le **patrimoine avicole le plus riche de France**: Coucou des Flandres, Poule d'Estaires, Poule d'Hergnies ou Poule de Bourbourg,... Comme beaucoup de races locales, leurs effectifs sont très faibles, et pourtant, chacune de ces espèces possède des qualités appréciées, souvent méconnues. En adoptant deux poules, vous participez à la sauvegarde de ces espèces tout en agissant pour l'environnement :

Une poule peut picorer jusque 150kg de déchets de cuisine et de jardin par an, en complément d'une alimention au grain !

Les différentes races seront attribuées en fonction des effectifs de chaque race.

Une participation de 5 euros par foyer (pour les 2 poules) vous sera demandée pour la réservation de vos poules . Attention, le nombre de foyers qui pourront bénéficier de l'opération est limité à 500.

Plus d'information au N° Vert 0 800 775 537 (numéro gratuit)

ou par mail: prevention@siaved.fr

- o Renvoyez le bulletin ci-dessous avant le vendredi 3 avril 2020.
- o Assistez à l'une des réunions d'information sur les spécificités des races régionales et les conseils d'élevage des poules soit le <u>jeudi 2 avril 2020 à 18h30</u> à Raismes soit le <u>vendredi 3 avril 2020 à 18h30</u> à Douchy-les-Mines.
- La remise des poules se déroulera mi-mai 2020 (Pas de livraison à domicile). Un courrier d'invitation vous sera envoyé.
 - Une charte d'engagement devra être signée et rendue le jour de la remise des poules.

Bon de commande

| Bon de commande | | |
|---|--|--|
| Nom*: Prénom*: | | |
| Adresse*: | Merci de fournir les pièces suivantes : | |
| Code postal*: | - une photocopie de votre pièce d'identité | |
| Commune* (cf. liste au recto) : | - un justificatif de domicile | |
| Téléphone*: Mobile : | - le bulletin et le réglement de 5€ par | |
| Adresse mail : | chèque à l'ordre du Trésor Public à | |
| Superficie du jardin en m² *: | renvoyer au : | |
| Possédez-vous déjà des poules? oui O non O | Service Prévention, | |
| Vous souhaitez une race de poule en particulier, merci d'indiquer votre | Opération Poules Régionales, | |
| ordre de préférence : | SIAVED - 5 route de Lourches, | |
| Hergnies : choix n° Coucou des Flandres : choix n° | 59282 DOUCHY-LES-MINES | |
| Bourbourg : choix n° Estaires : choix n° | | |
| Vous souhaitez : □2 poules de même race □2 poules de races différent | es | |
| | | |
| ☐ Je participerai à l'une des réunions :☐ le 2 avril 2020 à Raismes | * Champs obligatoires | |
| □le 3 avril 2020 à Douchy-les-Min | es | |
| □ Je ne participerai pas à une réunion d'information | | |
| Fait à , le / / | | |
| • | | |
| Signature*: | | |
| | | |

Concours photos

Du 1er février au 31 mars 2020 (minuit)

A gagner:

terroir











"REGARDS SUR NOS ZONES HUMIDES"

Dans le cadre de ses actions liées aux zones humides et au label Ramsar, le Parc naturel régional organise un concours photo sur le thème des milieux humides. Votre regard nous intéresse : envoyez-nous vos photos pour mettre en lumière le territoire!



Qui peut participer?

Tout public

Le but du concours?



Prendre une photo d'un lieu, d'une espèce vegétale, animale sur le territoire du Parc qui selon vous évoque les zones humides. La photographie peut avoir été prise à tout moment. Ressortez vos archives!





Chaque participant pourra présenter au maximum 4 photographies (une par catégorie).

Quelle format de photo?



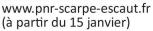
Format numérique – JEPG-300dpi – 4500 pixels pour le plus grand côté.

Comment envoyer sa photo?



Par mail à m.bouret@pnr-scarpe-escaut.fr accompagnée du bulletin de participation complété et signé (au verso du flyer ou disponible en pdf sur le site du Parc).

Règlement du concours sur



1er prix: un équipement multimédia

2º prix: un tirage photo pro 50x70

3º prix: un panier de produits du

cm monté sur support Dibond

(photo de votre choix)

Confact: Mathilde Bouret, tél.: 03 27 19 19 70







(à joindre aux photos, complété et signé)

| Nom | Prénom | |
|---|---|--|
| Adresse | | |
| Code postal | Ville | |
| Tél. : Eı | mail | |
| Participez à une ou plusieurs catégories mais n'envoyez qu'une seule photo par catégorie et légendez vos photos ! | | |
| | | |
| Catégorie «Faune» légende / lieu : | | |
| Catégorie «Flore» légende / lieu : | | |
| Catégorie «Relation Homme-na | ture» | |
| | | |
| |)nce des conditions de participation du règlement sur nos zones humides » * | |
| Fait le Signature | , à | |

Merci de votre participation!









Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

^{*}La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Milieux humides en Fête



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches cidessous.

Campagne de sensibilisation de la Croix rouge



A l'attention de Monsieur Yannick NISON Maire de Hasnon 10 rue Henri Durre 59178 Hasnon

Paris, le vendredi 22 novembre 2019

<u>Objet</u>: Déclaration d'intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte pour le compte de la Croix-Rouge Française

Monsieur le Maire,

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts de la détresse. Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la Croix-Rouge française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pour cette raison que nous déclarons, en vertu de la loi du 7 août 1991 (art 3 alinéa 1), notre intention d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Hasnon du 02 décembre 2019 au 28 décembre 2019, à raison de 5 jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Notre équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 10h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

Afin de faciliter le déroulement de cette campagne, nous vous serions reconnaissants de transmettre cette lettre aux autorités compétentes sur le terrain, en particulier aux services de police et d'informer vos administrés au moyen de votre bulletin municipal, site internet ou panneaux lumineux. Pour cela, je reste à votre disposition pour vous faire parvenir si besoin un kit de communication (affiche, communiqué de presse, infographie pour les réseaux sociaux).

Je vous remercie du soutien que vous apportez à la Croix-Rouge française et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur NISON, mes sincères salutations.

Lucile BOULENGUER

Chargée de développement des ressources pour la Croix-Rouge française Direction de la communication et du développement des ressources Tél: 01 76 41 01 30 relations.collectivites@croix-rouge.fr

Plus d'informations sur <u>soutenir.croix-rouge.fr/face-a-face</u>

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945) 98, rue Didot 75694 PARIS Cedex 14

Tél: 01 76 41 01 30 – www.croix-rouge.fr

Info C.P.A.M.



INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

décembre 2019

_mon_parcours_d'assuré

A partir du 2 décembre, la Cpam du Hainaut met en place le dispositif Mes Remboursements simplifiés qui vous permet d'être remboursé des frais d'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun.

Vous vous êtes rendu(e) chez un spécialiste, vous avez été hospitalisé(e)... A cette occasion, vous avez utilisé votre véhicule personnel ou les transports en commun.

Avec la **prescription médicale** de transport établie par votre médecin, vous pouvez demander, directement en ligne, le remboursement de vos frais de transports.

Mes Remboursements Simplifiés est une plateforme 100% dématérialisée qui vous permet de faire en ligne votre demande de remboursement. Elle vise à simplifier et accélérer la demande de remboursement des frais de transport grâce à la dématérialisation des échanges.

Sur le site internet https://mrs.beta.gouv.fr, déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :



- 1 Renseignez votre trajet : saisissez les informations nécessaires : nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement.
- **2 Joignez vos justificatifs :** photographiez ou scannez votre prescription médicale de transport et vos justificatifs (tickets de parking, de bus, de péage...).
- 3 Validez votre demande en ligne : vérifiez vos informations et envoyez votre demande de remboursement. Vous recevrez une confirmation de traitement.

Les avantages :



- **1 Simple,** les démarches se font en ligne de façon sécurisée.
- **2 Rapide,** le remboursement est effectué en moins d'une semaine.
- 3 économique, vous n'avez pas de franchise médicale.

CPAM DU HAINAUT - 63 rue du Rempart - BP 60499 - 59321 Valenciennes cedex 36 46 (Service 0,06 €/min + prix appel) - www.ameli.fr

Loto les enfants terribles

Nous vous informons que le loto qui devait être organisé par l'association « Les enfants terribles » est annulé.

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches cidessous.

programme fêtes de Noël



Samedi 7 de 16h à 22h - Dimanche 8 de 10h à 20h - Place de la Gare

Exposition de tableaux et dessins

Les 7 et 8 décembre de 10h à 12h et de 14h à 19h - Bibliothèque Municipale

Concerts à l'église

Samedi 7 décembre à 15h00 – **école de musique** Samedi 7 décembre à 18h00 – **Harmonie et Chorale municipales**

Visite du Père Noël Pendant le Marché de Noël.

Exposition de crèches

Du 7 décembre au 1^{er} janvier à *l'atelier municipal*.

Les 7 et 8 décembre aux horaires du marché de Noël.

Puis tous les mercredis, vendredis, samedis et dimanches de 16h à 20h.

Entrée gratuite. Petite restauration proposée par Les Amis de Grand Bray.

Le Calendrier Magique de Noël - spectacle organisé par Récré Hasnon

Dimanche 22 décembre à 15h - salle des fêtes.

Vœux du Maire Samedi 11 janvier – salle polyvalente

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dossier-noel

dossier d'inscription au marché de Noël

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches cidessous.

Secours catholique



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

Informations C.P.A.M.



INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2019

mon parcours d'assuré

Le vaccin contre la grippe est disponible jusqu'au 31 janvier 2020. Cette année encore, la grippe va faire très mal, vaccinez-vous!

Il n'y a pas de petite grippe, surtout pour les personnes fragiles. Les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique et les femmes enceintes font partie des populations vulnérables face au virus de la grippe. La grippe n'est pas une maladie anodine, elle peut être source de complications graves et conduire à des hospitalisations.

Les 5 bonnes raisons de vous faire vacciner :

- 1 la grippe peut être dangereuse, elle peut entraîner des complications graves.
- 2 le vaccin est le moyen le plus efficace de vous protéger. En étant vacciné(e) vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3 le vaccin diminue la sévérité de la grippe, il limite les risques de complication.
- 4 le vaccin est sans danger, il ne peut pas donner la grippe.
- 5 le vaccin vous protège, vous...et votre entourage. Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.

jetable quand

on est malade



L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin pour les personnes les plus à risque. Le circuit de vaccination est simple : toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer directement leur vaccin en pharmacie sur simple présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire.



unique

régulièrement

La vaccination, qui doit être renouvelée tous les ans car les virus qui circulent évoluent, reste la première protection contre la grippe. Protection à laquelle il faut associer des gestes barrières pour limiter la transmission de la maladie.



INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2019

_mon parcours d'assuré

A partir du 1^{er} novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) fusionnent pour devenir la complémentaire santé solidaire. Découvrez-ce nouveau dispositif simplifié.

La Complémentaire santé solidaire est un dispositif unique voué à favoriser l'accès aux soins. Elle a aussi été conçue pour offrir une protection renforcée à ses bénéficiaires.

La Complémentaire santé solidaire est plus accessible, elle permet de :

- ne pas avancer les dépenses de santé chez le médecin, chez le dentiste, en pharmacie, à l'hôpital;
- bénéficier de tarifs sans dépassement chez l'ensemble des professionnels de santé.

Les lunettes, prothèses dentaires et auditives sont intégralement prises en charge.

En fonction des ressources de votre foyer, une **participation financière** peut être due pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

Le montant de la participation financière à acquitter est déterminé en fonction de l'âge de chaque bénéficiaire du foyer atteint au 1^{er} janvier de l'année d'attribution. Les montants sont répartis selon cinq tranches d'âge. La tranche 70 ans et plus ne pourra aller au-delà de 1€ par jour.



Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire :

- évaluez vos droits avec l'aide du simulateur accessible sur ameli.fr
- prenez rendez-vous auprès de votre Cpam
- appelez le 0 800 971 391 (service et appel gratuits)

Si vous pouvez en bénéficier, faites votre demande. Votre Cpam vous donnera la décision dans les deux mois après la réception de votre dossier.

Avec la Complémentaire santé solidaire, l'accès aux soins médicaux pour tous n'a jamais été aussi simple, aussi large et aussi protecteur.

CPAM DU HAINAUT - 63 rue du Rempart - BP 60499 - 59321 Valenciennes cedex 36 46 (Service 0,06 €/min + prix appel) - www.ameli.fr